

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK AHRAS
DIRECTION DE L'URBANISME, L'ARCHITECTURE
ET LA CONSTRUCTION

ولاية سوق اهراس
مديرية التعمير، الهندسة المعمارية والبناء

N.I.F : 099041019000142

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant la Réglementation des marchés Publics et de délégation des services publics , la Direction de l'Urbanisme d'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Souk- Ahras Informe l'ensemble des Soumissionnaires ayant participé à **L'avis de l'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales N°20/2025 Travaux de VRD Primaires et Secondaires des programmes de logements Publics à travers la wilaya de Souk Ahras selon les lots** paru (Première Parution le **30/10/2025**) qu'à l'issue de l'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres, l'attribution provisoire sera comme suit :

Commune	Site	Entreprise	NIF	Note Technique	Montant avant correction	Montant après correction	Délais	Critère d'Attribution
	T Travaux de VRD Primaires et Secondaires des programmes de logements Publics à travers la wilaya de Souk Ahras selon les lots suivants :							
RAGOUBA	Lot N°13 : 20 logements LPL	DJEFAFLIA ABDELOUAHEB	17741030003510604100	64	10.022.550.00 DA	10.022.550.00 DA	01 Mois	Offre la moins Disante
ZAÂROURIA	Lot N°14 : 30 logements LPL	DJEFAFLIA ADEL	183410300423117	70	10.380.615.00 DA	10.380.615.00 DA	01 Mois	Offre la moins Disante

Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières dans un délai de 03 jours à compter de la première parution dans les quotidiens nationaux

Tout Soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Souk-Ahras dans un délai de 10 jours et ce à compter de la première parution dans les quotidiens nationaux conformément à l'article 82 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant la Réglementation des marchés Publics et de délégation des services publics.